

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 26 janvier 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**21 janvier 2022**

et qu'elle a été faite le

**20 janvier 2022**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS**

**Suppléés : Gendrey : Monsieur Gilbert TSCHAIINE Vitreux : M. Didier CABESTANT****Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières : M. Claude TERON****Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS****Procurations de vote :****Mandants : Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON****Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 42****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 4**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°****DCC2022\_01\_009****Objet :**

Suppression de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

**SUPPRESSION DE 7 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 7 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET : SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_118 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,21h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_12\_166 du 17 décembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,79h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_114 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,09h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_118 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_118 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,76h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2019\_06\_103 du 26 juin 2019 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,22h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_114 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,80h hebdomadaire ;

Considérant que pour les besoins du service, il convient **d'augmenter** la durée hebdomadaire du planning de certains agents ;

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer les postes dans le cadre des adjoints territoriaux d'animations ;

Il convient donc de supprimer 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et de créer 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 13 janvier 2022. ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 janvier 2022 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu les plannings des agents suite à la rentrée scolaire 2020-2021 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;**
  - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,13h hebdomadaire ;**

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,71h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,13h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,96h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,29h hebdomadaire.
- **supprime, en conséquence les 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,21h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,79h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,09h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,76h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,22h hebdomadaire ;
    - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,80h hebdomadaire.
  - **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
  - **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 1